Expert depuis 1960

SUROIL
FRANCE



CATALOGUE 2025

LA SÉLECTION

MÉTIERS DU BÂTIMENT

WWW.SUROIL.FR

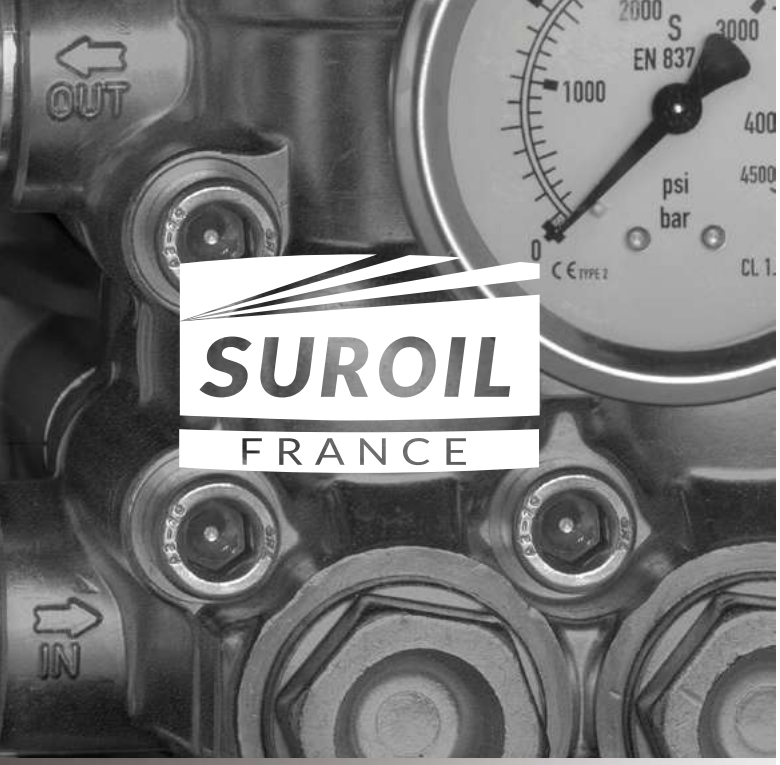
Édition avril 2025

SUROIL
FRANCE

WWW.SUROIL.FR

433, RUE DU PARC DE LA BAUMONDIÈRE 44240 SUCÉ-SUR-ERDRE, FRANCE
TÉL. 02 28 24 80 04
contact@suroil.fr

SUROIL est une marque déposée - n° 4684179 - Tous droits réservés





Plus de 30 ans d'expérience

SUROIL,
Professionnel français
qui offre la gamme
la plus complète
de matériel d'hygiène
et de nettoyage industriel.

SUROIL, pour les pros

Chers Professionnels du Bâtiment,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre gamme dédiée au matériel de nettoyage, spécialement conçue pour les métiers du bâtiment. Depuis 1947, SUROIL s'est imposée comme un pionnier européen des nettoyeurs haute pression, et nous poursuivons notre tradition d'innovation pour répondre aux exigences des professionnels.

Nous avons assurons la continuité de la gamme BATMAT PRO. Cette collaboration nous permet de combiner l'expertise historique de BATMAT PRO avec notre savoir-faire éprouvé, offrant ainsi une gamme de nettoyeurs haute pression thermiques et de pulvérisateurs thermiques adaptée aux travaux les plus exigeants du bâtiment.

Nos produits sont conçus pour offrir robustesse et efficacité, garantissant des performances exceptionnelles sur vos chantiers. Cette continuité de service assure aux utilisateurs de BATMAT PRO la fiabilité et la qualité qu'ils ont toujours connues, tout en bénéficiant des innovations et améliorations apportées par SUROIL.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour des conseils personnalisés afin de vous aider à choisir le matériel le mieux adapté à vos besoins.

Merci pour votre confiance. Nous vous souhaitons une excellente découverte de notre gamme.

Cordialement,

Laurent Detee, président,
au nom de toute l'équipe Suroil



SUROIL, société française

SUROIL, fut l'une des toutes premières entreprises à concevoir et commercialiser des nettoyeurs haute pression en Europe.

Créée en 1947 pour développer et commercialiser une gamme de lubrifiants, SUROIL s'est rapidement intéressé aux problèmes de nettoyage et dégraissages dans les garages et ateliers mécaniques.

Ainsi, dès 1960, Suroil importe des États-Unis les premiers nettoyeurs à vapeur produisant un jet de 7 bar à 150°C.

Au cours des années qui ont suivi, les performances des matériels s'étant considérablement renforcées, les nettoyeurs haute pression ont su convaincre les professionnels de tous horizons : agriculture, industrie, bâtiments, travaux publics...

Fort de son expérience, SUROIL proposa dès 1984 le premier nettoyeur pour le Grand Public, qui a été couronné de très vifs succès.

Aujourd'hui Suroil se réinvente et innove avec plusieurs gammes de nettoyeurs haute pression destinées aux professionnels et aux particuliers.

Suroil, c'est le choix de la qualité et du service pour tous vos travaux de nettoyage.



Une gamme complète

SUROIL, propose depuis plus de 60ans une gamme adaptée aux professionnels de nettoyeur haute pression, électrique, thermique, eau chaude, chaudière autonome etc.

Découvrez en plus sur notre site

suroil.fr




ARTISANAT


AGRICULTURE


EXTÉRIEUR


INDUSTRIE


COLLECTIVITÉS


AUTOMOBILE

GAMME

PULVÉRISATEUR

M	*Monophasé*
Plus	*Avec enrouleur de série*
T	*Triphasé*
TF	*Triphasé Fixe*
TH	*Thermique Moteur Honda*
TL	*Thermique Moteur Loncin*
TY	*Thermique Moteur Yanmar*
E	*Essence*
D	*Diesel*
2W	*2 Roues*
4W	*4 Roues*
Pro	*Pompe Réductée*
C	*Thermique Eau Chaude*
S	*Sur Skid*
A	*En armoire*



Anticalcaire



Débit



Dimensions



Diesel



Essence



Eau Chaude



Eau Froide



Électrique



Flector



Moteur Électrique à induction



Puissance moteur (Cv)



Pression de service



Réservoir de détergent



Réservoir essence / fuel



Consommation essence / fuel



Température maximum



Pompe à vilebrequin

Pulvérisateur garantie 1 an
Nettoyeur HP garantie 2 ans*

SUROIL
FRANCE

Document non contractuel, sous réserve de modifications techniques

GAMME PULVÉRISATEUR

GAMME PULVÉRISATEUR ÉLECTRIQUE

PULVE 20/20 E & 20/20 E PLUS

RÉF. 13.856.0971 & 13.856.0972



PULVE 20/20 E



RÉSERVOIR 20L* +

POMPE RADIALE MEMBRANE VITON +

CHASSIS INOX +

PULVE 20/20 E PLUS

ENROULEUR 50M +

+

POMPE RADIALE MEMBRANE VITON



CHASSIS INOX +

Fiche Technique & éclaté disponibles sur **suroil.fr**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Pompe radiale avec membrane Viton et culasse en polypropylène
- Châssis inox
- Roues gonflables
- Tuyau de 25 mètres adaptable à divers produits.
- Pistolet de pulvérisation de 60 cm avec buses pour différentes applications
- Lance télescopique pour les travaux en hauteur

**bidon 20L non fourni*

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CODE	MODÈLE		WORK					
13.856.0971	PULVE 20/20 E	1 ph 230 V 50 Hz	Travail 0-20 bar	1200 l/h	Viton & culasse poly.	0,9 kW	20 l.	44 kg 80 x 58 x 95 cm
13.856.0972	PULVE 20/20 E PLUS	1 ph 230 V 50 Hz	Travail 0-20 bar	1200 l/h	Viton & culasse poly.	0,9 kW	20 l.	54 kg 80 x 58 x 95 cm

ÉQUIPEMENTS

Tuyau 25 mètres



pour version 20/20 E

Tuyau sur enrouleur 50 mètres

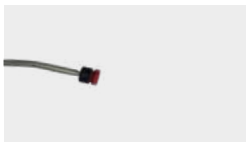


pour version 20/20 E Plus

Pistolet pulvérisation 60cm



Buse de pulvérisation



Lance télescopique



OPTION

Rallonge tuyau 10m



Rallonge tuyau 20m



GAMME PULVÉRISATEUR

GAMME PULVÉRISATEUR THERMIQUE

PULVE 20/20 TH & 20/20 TH PLUS

RÉF. 13.856.0973 & 13.856.0974



PULVE 20/20 TH

MOTEUR HONDA GX 160 +

+ POMPE RADIALE MEMBRANE VITON



CHASSIS INOX +

ENROULEUR 50M +

PULVE 20/20 TH PLUS



Fiche Technique & éclaté disponibles sur **suroil.fr**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Moteur Honda GX 160 5,5CV
- Pompe radiale avec membrane Viton et culasse en polypropylène
- Châssis inox
- Roues gonflables
- Tuyau de 25 mètres adaptable à divers produits
- Pistolet de pulvérisation de 60 cm avec buses pour différentes applications
- Lance télescopique pour les travaux en hauteur

**bidon 20L non fourni*

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CODE	MODÈLE		E	WORK				
13.856.0973	PULVE 20/20 TH	Honda GX 5.5 cv	Essence	Travail 0-20 bar	1200 l/h	Viton & culasse poly.	5,5 Cv	42,5 kg 80 x 58 x 95 cm
13.856.0974	PULVE 20/20 TH PLUS	Honda GX 5.5 cv	Essence	Travail 0-20 bar	1200 l/h	Viton & culasse poly.	5,5 Cv	52 kg 80 x 58 x 95 cm

ÉQUIPEMENTS

Tuyau 25 mètres



pour version 20/20 TH

Tuyau sur enrouleur 50 mètres

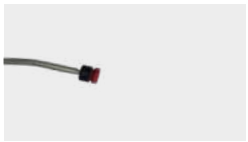


pour version 20/20 TH Plus

Pistolet pulvérisation 60cm



Buse de pulvérisation



Lance télescopique



OPTION

Rallonge tuyau 10m



Rallonge tuyau 20m



GAMME
THERMIQUE EAU FROIDE

M	*Monophasé*
Plus	*Avec enrouleur de série*
T	*Triphasé*
TF	*Triphasé Fixe*
TH	*Thermique Moteur Honda*
TL	*Thermique Moteur Loncin*
TY	*Thermique Moteur Yanmar*
E	*Essence*
D	*Diesel*
2W	*2 Roues*
4W	*4 Roues*
Pro	*Pompe Réductée*
C	*Thermique Eau Chaude*
S	*Sur Skid*
A	*En armoire*



Anticalcaire



Débit



Dimensions



Diesel



Essence



Eau Chaude



Eau Froide



Électrique



Flector



Moteur Électrique à induction



Puissance moteur (Cv)



Pression de service



Réservoir de détergent



Réservoir essence / fuel



Consommation essence / fuel



Température maximum



Pompe à vilebrequin

Pulvérisateur garantie 1 an

Nettoyeur HP garantie 2 ans*

Document non contractuel, sous réserve de modifications techniques

SUROIL FRANCE

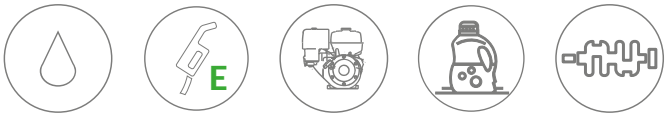
NETTOYEURS HAUTE PRESSION

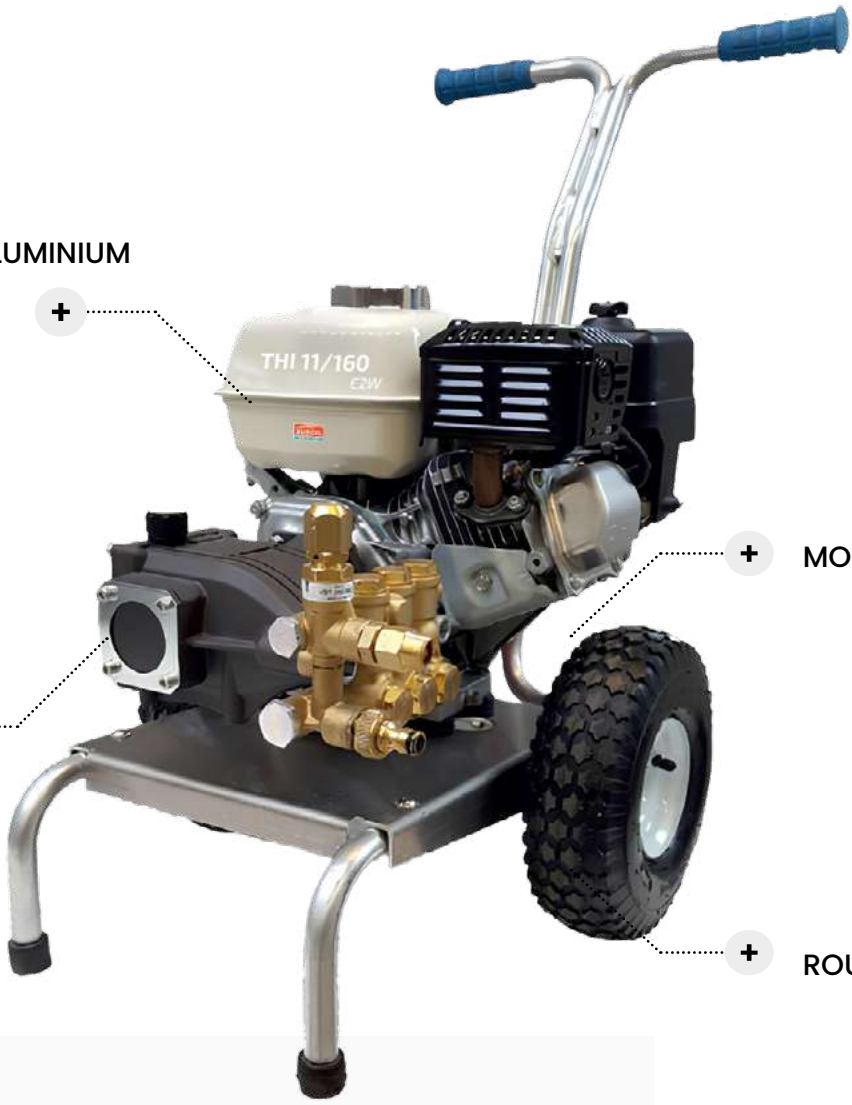
GAMME PRO THERMIQUE EAU FROIDE

THI 11/160 E2W

RÉF. 13.900.0009







CHÂSSIS ALUMINIUM

POMPE TÊTE LAITON & PISTONS CÉRAMIQUE

HAWK INTERNATIONAL

MOTEUR HONDA

ROUES GONFLABLES

Fiche Technique & éclaté disponibles sur **suroil.fr**

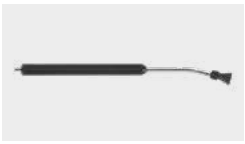
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Châssis en aluminium
- Pompe à trois pistons céramique Hawk
- Tête de pompe en laiton
- Moteur Honda avec sécurité de niveau d'huile et démarrage avec lanceur
- Roues gonflables
- Réservoir SP 98

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CODE	MODÈLE		WORK			Max		
13.900.0009	THI 11/160 E2W	Honda GX	160 bar	660 l/h	5.5 Cv	-	-	33 kg 70 x 50 x81 cm

ÉQUIPEMENTS

Flexible HP 10m	Lance simple 900mm	Pistolet raccord tournant	Lance buse rotative
			

EN OPTION

Kit canalisation	Rallonge tuyau 20m	Kit aspiration vide cave
		

NETTOYEURS HAUTE PRESSION

GAMME PRO THERMIQUE EAU FROIDE

THI 15/200 E2W & THI 15/200 E2W PLUS

RÉF. 13.900.0010 & 13.900 .0012



ENROULEUR SUR VERSION PLUS UNIQUEMENT

CHASSIS INOX

POMPE TÊTE LAITON



Fiche Technique & éclaté disponibles sur **suroil.fr**

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

• Châssis acier inoxydable • Moteur Honda GX270 • Dispose d'un couplage direct • Équipé d'une pompe à 3 pistons en céramique • Tête de pompe en laiton • Moteur avec sécurité de niveau d'huile • Roues pneumatiques de grand diamètre • Conçu pour une utilisation intensive • Démarrage avec lanceur

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CODE	MODÈLE			WORK				
13.900.0010	THI 15/200 E2W	Honda GX 270	-	Travail 200 bar	900 l/h	9 Cv	5,3 L	51 kg 95 x 60 x 90 cm
13.900.0012	THI 15/200 E2W PLUS	Honda GX 270	20m	Travail 200 bar	900 l/h	9 Cv	5,3 L	51 kg 95 x 60 x 90 cm

ÉQUIPEMENTS

Flexible sur enrouleur 20m bleu



Lance double 900mm



Pistolet raccord tournant



Lance buse rotative



EN OPTION

Kit canalisation



Rallonge tuyau 20m



Kit aspiration vide cave



VERSION AVEC POMPE HAWK DISPONIBLE

- ***13.900.0011*** - THI 15/200 E2W - Pompe Hawk
- ***13.900.0013*** - THI 15/200 E2W PLUS - Pompe Hawk

NETTOYEURS HAUTE PRESSION

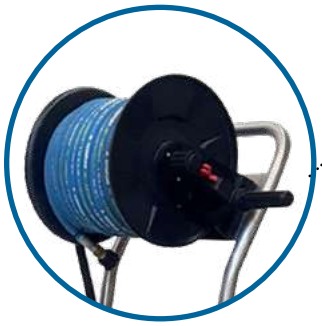
GAMME PRO THERMIQUE EAU FROIDE

THI 18/250 E2W PRO & THI 18/250 E2W PRO PLUS

RÉF. 13.900.0021 & 13.900.0023



ENROULEUR SUR VERSION
PLUS UNIQUEMENT



CHASSIS INOX



POMPE RÉDUCTÉE
1450 TR/M

POMPE TÊTE
LAITON HAWK

HAWK INTERNATIONAL

Fiche Technique &
éclaté disponibles sur
suroil.fr

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

• Châssis acier inoxydable • Moteur Honda GX390 • Pompe réductée • Équipé d'une pompe à 3 pistons en céramique • Tête de pompe laiton • Moteur avec sécurité de niveau d'huile et ralentisseur automatique • Roues pneumatiques de grand diamètre• Conçu pour une utilisation intensive • Démarrage avec lanceur

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CODE	MODÈLE				WORK				
13.900.0021	THI 18/250 E2W PRO	Honda GX 390	HAWK	-	Travail 250 bar	1080 l/h	13 Cv	6.1 L	70 kg 95 x 60 x 90 cm
13.900.0023	THI 18/250 E2W PRO PLUS	Honda GX 390	HAWK	20m	Travail 250 bar	1080 l/h	13 Cv	6.1 L	70 kg 95 x 60 x 90 cm

ÉQUIPEMENTS

Flexible sur enrouleur 20m bleu



Lance double 900mm



Pistolet raccord tournant



Lance buse rotative



EN OPTION

Kit canalisation



Rallonge tuyau 20m



Kit aspiration vide cave



VERSION AVEC POMPE CAT DISPONIBLE

- ***13.900.0024*** - THI 18/250 E2W PRO - CAT
- ***13.900.0025*** - THI 18/250 E2W PRO PLUS - CAT

VERSION AVEC POMPE COMET DISPONIBLE

- ***13.900.0020*** - THI 18/250 E2W PRO - Hawk
- ***13.900.0022*** - THI 18/250 E2W PRO PLUS - Hawk

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Conditions de garantie valables sur nos produits et mentionnées dans les manuels d'utilisation et d'entretien des clients :

Tous nos appareils gammes SUROIL ont été soumis à des contrôles stricts et sont couverts par une garantie de 24 mois pour tout défaut de fabrication. La garantie est valable à compter de la date de vente au client final. En cas de réparation de la machine ou des accessoires pendant la période de garantie, il faut joindre une copie du document d'achat.

•Pour les revendeurs ayant opté pour les clause sans SAV, l'appareil doit être envoyé à notre station SAV , les frais de port aller sont à la charge du client, et après expertise de l'appareil, si la garantie est accordée, la main-d'œuvre, les pièces détachées et le transport retour sont à la charge de SUROIL.
•Pour les revendeurs ayant opté pour les clauses avec SAV, seules les pièces présentant un défaut de fabrication seront fournies en franco de port, le formulaire de demande de pièces sous garantie devra être dûment rempli accompagné de la facture de vente. La main d'oeuvre restera à la charge du vendeur. Si l'appareil devait faire retour dans les ateliers de SUROIL, la main d'œuvre ainsi que les frais retour seront facturés au vendeur.

Les pièces défectueuses devront être conservées 3 mois. A l'issu, celle-ci pourront être recyclées.

La garantie est valable uniquement si :
- Il s'agit d'un défaut matière ou de fabrication. Les défauts qui ne sont pas clairement dus à un défaut matière ou de fabrication seront examinés par un de nos technicien ou directement au siège de SUROIL.
- Les instructions fournies dans le manuel d'utilisation et d'entretien et dans le présent contrat ont été correctement suivies.
- Les éventuelles réparations précédentes ont été effectuées par des centres d'assistance autorisés et avec des pièces de rechange d'origine.
- Les accessoires utilisés sont d'origine.
- La machine n'a pas été soumise à des contraintes telles que chocs, chutes ou gel.

Sont exclus de la garantie :
- Les pièces sujettes à l'usure normale (voir la liste ci-dessous).
- Les dommages accidentels, le transport, la négligence ou le mauvais traitement, la mauvaise utilisation ou installation, non conformes aux avertissements indiqués sur le livret d'instructions suivant.
- Les opérations normales d'inspection et de contrôle, le nettoyage général et le graissage des parties mécaniques.
Le constructeur décline toute responsabilité quant aux éventuels dommages physiques ou matériels, causés par une mauvaise installation ou mauvaise utilisation de l'appareil.
-Les machines classifiées comme faisant partie de la Gamme Grand Public dont l'utilisation avéré est d'usage professionnel (et non Grand Public tel que recommandé par les fabricants.)

Ne sont pas couverts par la garantie par exemple (liste non exhaustive):

En Général pour tous les Produits :
Toute réparation sans la présentation du ticket de caisse / facture d'achat de la part de l'utilisateur, ou au-delà de l'échéance du délai de validité de la garantie ; Le contrôle et l'essai des appareils non défectueux ; Les accessoires en général : flexible, pistolet, lance, buse, suceur, bavette, brosse...

Pour les Nettoyeurs haute pression :
•Pompe à gasoil suite à un blocage engendré par une utilisation prolongée à vide.
•Gicleur à gasoil suite à une obstruction par la saleté
•Nettoyage de la chaudière et/ou dysfonctionnements dus à l'utilisation d'un gasoil sale et non conventionnel
•Étanchéité eau et huile, joint d'eau, joints d'huile et joints en général
•Accessoires en général, flexible haute pression,lance, lance à jet rotatif (turbo) .
•Usure des balais sur le moteur électrique universel ou dysfonctionnements non causés par des défauts de fabrication
•Blocage du mécanisme, arrêt complet dû au calcaire et à la rouille ou à des particules ferreuses
•Stator du moteur suite à des surchauffes prolongées liées à l'utilisation de rallonges électriques
•Rupture de parties de la pompe suite au gel
•Parties électriques en général, câblages, fiches électriques, etc. sauf avec défaut de fabrication
•Parties non complémentaires aux machines fournies à titre d'« accessoires supplémentaires »(ex. lance à mousse, détergents, etc.)
•Dysfonctionnements dus à l'utilisation d'eau sale(par exemple : présence de sable ou de boue),d'eau salée ou trop calcaire
•Moteur en court-circuit au contact avec de l'eau, non provoqué par des fuites d'eau de l'appareil
•Conséquences dues à l'encrassement ou à l'absence du filtre d'arrivée d'eau

Pour les Aspirateurs :
•Encrassement du moteur par des poussières suite à une mauvaise ou non utilisation du filtre
•Accessoires en général, tuyau flexible, collections de suceurs
•Encrassement du moteur et des parties électriques et mécaniques dues à l'absence ou mauvaise installation du filtre prévu et/ou par l'aspiration de poussières très fines (ex. de ciment,farine, plâtre)
•Grillage du moteur dû à des surchauffes prolongées liées à la mauvaise utilisation des rallonges électriques
•Usure des balais sur le moteur électrique universel ou dysfonctionnement non provoqués par des défauts de fabrication
•Parties électriques en général, câblages, fiches électriques, etc.
Filtres en général, filtres en papier, filtres Hepa et filtres à cartouche

Pour les Nettoyeurs vapeur :
• Nettoyage des incrustations de calcaire de l'électrovanne et de la cuve
• Tout dysfonctionnement ou dommage de la machine ou des accessoires suite à une utilisation non conforme à ce qui a été spécifié dans le manuel

Pour les Pulvérisateurs :
• Dysfonctionnements non dus à des défauts de fabrication
• L'utilisation de produits ou carburants non-adapté à l'usage
• Installation électrique non adapté à la machine

Pour les Balayeuses mécaniques et électriques :
• Usure des brosses et des roues en caoutchouc d'entraînement/roulement
• Grippage de moteur thermique dus au manque d'huile (Moteur thermique)
• Dysfonctionnement des batteries et/ou durée de la charge
• Dysfonctionnement dus a des opérations d'entretien usuel non effectué
• Dysfonctionnement dus à l'utilisation de carburant non conventionnel (Moteur thermique)
• Dysfonctionnements non dus à des défauts de fabrication

Pour les Autolaveuses :
• Usure des poils de la brosse et des roues de traction et de roulement
• Usure des bavettes de suceur
• Dysfonctionnements dus à l'utilisation de produits chimiques non autorisés
• Dysfonctionnements dus a des opérations d'entretien usuel non effectué
• Dysfonctionnements et/ou blocages dus à des chocs

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CLAUSE GENERALE :

Toutes commandes du client auprès de la société HYDRO-M2AC, sont, sauf conventions particulières, soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat. Les commandes par téléphone, télécopie ou mail ne sont acceptées que sous la responsabilité du client. Si une/plusieurs stipulations des présentes conditions sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive juridictionnelle, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente par la Société ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des conditions générales de vente qui continuent à produire leurs effets.

2. COMMANDES—OFFRES DE PRIX :

Les commandes ne deviennent définitives que si elles sont émises par voie de bon de commande régulier faisant apparaître clairement l'identité du client et la nature et les quantités commandées et après acceptation expresse de nos services. Toutes nos offres sont valables pendant les 30 jours de leur émission. Toute demande de modification d'une commande donnera lieu à un bon de commande modificatif accepté et signé par les parties. Nous nous réservons le droit de subordonner l'ouverture de comptes à l'obtention de documents comptables, financiers et juridiques et le cas échéant de garanties. Toute ouverture de compte n'est valable qu'après notre accord écrit et doit être réalisée préalablement à l'exécution de la première commande.

L'acceptation du bon de commande emporte obligation de paiement du prix convenu. En cas défaut de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de la commande jusqu'à la régularisation des impayés. Nous pourrons également refuser toute commande, en cas d'impayé ou de litige antérieur avec le client.

3. DELAIS ET CONDITIONS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison à considérer sont ceux stipulés ou acceptés par nous. Ils ont été établis aussi exactement que possible. Ils n'ont qu'un caractère indicatif et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts par retard. En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, entraînant un arrêt partiel ou total de notre activité, toute réserve est faite en ce qui concerne l'exécution des engagements pris par la livraison. Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée à la remise des produits au client ou au transporteur mandaté par lui. A compter de ce moment, le client supporte les risques sur les produits commandés. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, telle que la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil, nous ne pourrons en cas être tenu responsable, le client ne pouvant se prévaloir de toute réclamation.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers nous, qu'elle qu'en soit la cause.

Les expéditions par poste, colissimo suivi ou transport routier sont à la charge du destinataire, sauf convention contraire. Tout retard dans la livraison, même important, ne peut constituer une cause de refus de livraison ou d'action en dommages et intérêts d'aucune sorte.

Il appartient au client, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes contestations nécessaires sur le bon de livraison. Le Client doit confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur, dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises, conformément à l'article L133-3 du code de commerce.

Les modalités d'expédition ou de livraison à l'exportation font l'objet d'une négociation particulière à la commande.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité de la marchandise livrée doivent être confirmées par écrit dans les huit jours ouvrables suivant la réception de la marchandise.

Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra nous laisser toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Nous ne donnons aucune garantie des défauts apparents, décelables après examen normal du produit, pouvant affecter ledit produit livré qui n'aurait pas été signalé par le Client dans les conditions stipulées ci-avant.

4. COMMANDES SPECIALES :

Dans le cadre de commandes d'articles spéciaux ne figurant pas dans notre tarif, les conditions de vente seront déterminées au cas par cas. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude des dessins ou pièces échantillons fournis par le client. Les commandes d'articles spéciaux ne peuvent être annulées si l'exécution par nous-mêmes ou par un tiers en est commencée.

5. PRIX :

Les prix applicables sont ceux de notre tarif en vigueur au jour de la commande. Ils s'entendent hors taxes départ de nos magasins (Prix à l'unité).

Pour toute commande de pièces ou accessoires d'un montant inférieur à 250 € HT hors frais de port sur le territoire métropolitain français, les tarifs applicables seront les suivants : 17€ HT pour un poids Inférieur à 5kg, 27.00€ HT pour un poids supérieur à 5 kg ; et enfin, pour toute commande supérieure à 15kg, le tarif des transports routiers sera appliqué. Pour les DOM, les TOM et les COM , le transport par transitaire au départ de la France reste à la charge du client. A la facturation, des frais fixes de gestion de 6.00€ seront appliqués tout montant inférieur à 50€ HT hors frais gestion. Toute commande d'un montant supérieur à 250 € HT à destination de la France métropolitaine sera franco de port au client.

Pour toute commande de machine à l'unité, les frais de port s'élèvent à 30€ HT. Dès 2 machine acheté et pour toute commande de machine d'un montant inférieur à 1500 € HT hors frais de port sur le territoire métropolitain français, les tarifs applicables seront les suivants : 60€ HT. . Toute commande d'un montant supérieur à 1500 € HT hors frais de port à destination de la France métropolitaine sera franco de port au client. Pour les DOM, les TOM et les COM, le transport par transitaire au départ de la France reste à la charge du client. A la facturation, des frais fixes de gestion de 6.00€ seront appliqués à tout montant inférieur à 50€ HT hors frais gestion.

5.1 Tarif, Remise et SAV :

Les remises sur les tarifs sont appliquées en fonction de la capacité du client à assurer ou non son service après-vente conformément au tableau des remises en page 4, résumé ci-dessous :

- Dans le cas où le revendeur (Le Client) n'assure pas son service après-vente, les frais d'envoi (aller-retour) et de réparation seront à la charge du client

6. CONDITIONS DE REGLEMENT

Toutes nos factures sont payables comptant sauf convention particulière entre les parties précisées sur le bon de commande. Un montant de 35.00€ HT à titre d'arrhes sera demandé pour tous dépôt de machine au SAV. Le règlement doit intervenir par chèque ou virement bancaire, à réception sauf accord particulier. Tout règlement anticipé, avant la date éventuellement convenue, ne donnera lieu à aucun escompte. Pour les paiements comptant à la caisse, un minimum de facturation sera perçu d'un montant de 10.00€ HT. Conformément à l'art. L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, dès le premier jour de retard :

• A l'application d'un intérêt de retard, calculé sur l'intégralité des sommes restant dues, et basé sur le taux REFI de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ;

• A l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012 et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012),

• Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée, sur justification.

Ces pénalités seront exigibles de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues seraient réglées après cette date. Nous nous réservons le droit de subordonner l'exécution du contrat, au règlement comptant ou à la fourniture de garanties et ce quelles que soient les modalités de paiement initialement prévues, en cas dégradation du crédit du client.

7. CLAUSE PÉNALE :

A défaut d'exécution du contrat dans les conditions susvisées et nécessitant l'engagement d'une action en recouvrement de créance, il sera dû, sans préjudice de ce qui précède, conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, à titre de dommages et intérêts forfaitaires, une somme égale à 15% du montant dû en principal, avec un minimum de 800€.

8. CLAUSE DE DÉCHÉANCE DU TERME :

Dans le cas où les délais auraient été accordés par nos services ou bien dans l'hypothèse où les sommes qui nous sont dues pourraient être payées de manière fractionnée, le défaut de paiement d'une somme quelconque à son échéance entraînera de plein droit et sans formalité, déchéance du terme et exigibilité immédiate des sommes restantes dues, relatives aux factures non réglées.

9. CLAUSE RÉSOLUTOIRE :

Nos ventes sont conclues sous condition résolutoire. A défaut de paiement intégral du prix à l'échéance, la vente sera résolue de plein droit si telle est notre intention, huit jours après la mise en demeure effectuée par la lettre recommandée avec accusé de réception et rappelant notre intention de nous prévaloir de la présente clause. Le client supportera les frais de restitution des produits. Nous conserverons les acomptes versés à titre de clause pénale.

10. GARANTIES :

En tout état de cause, la responsabilité de notre Société ne pourrait, quels que soient les dommages subis directement ou indirectement, excéder la valeur des produits en cause.

10.1 Garantie de conformité

Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative à un vice du produit ou un manquant, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 3 ci-avant.

Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client plus d'un mois après la livraison des produits. Il est expressément convenu, par l'acceptation par le client des présentes conditions générales de vente, qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer la non-conformité des produits, ni opposer celle-ci en demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre Société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre Société vis-à-vis du client, à raison d'une non-conformité, et pourra être mise en cause. La durée de la garantie des produits s'applique à compter de leur date de livraison figurant sur la facture.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales d'usage, de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre Société.

Il vous est recommandé dorénavant de signifier sur la facture de vente au client le type d'utilisation finale pour les machines GRAND PUBLIC :

Via la mention « Machine vendue à un particulier pour une utilisation non professionnelle » Via la mention « Machine vendue à une entreprise pour une utilisation non professionnelle »

Une machine GRAND PUBLIC ne peut pas être utilisée dans un cadre professionnel, ce qui annule immédiatement la garantie fabricant.

10.2 Garantie de vices cachés

Notre Société ne sera tenue que du remplacement sans frais, des marchandises non conformes, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit, notamment toute indemnisation de dégâts, blessures ou pertes de revenus provenant d'un produit non-conforme. Notre Société garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, aux usages, à la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du client. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues et/ou non conforme à la notice d'utilisation. Au titre de la garantie des vices cachés, notre Société sera tenue uniquement soit au remboursement du prix contre restitution des produits, soit à une diminution de prix fixée par un expert, soit à la réparation ou au remplacement des produits affectés du vice caché, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit, notamment toute indemnisation de dégâts, blessures ou pertes de revenus provenant d'un produit affecté d'un vice caché. Notre société, en sa qualité d'intermédiaire de vente, ne saura être tenu responsable d'éventuels vices cachés sur des pièces d'usure, ainsi que les pièces et accessoires machine qui ne sont pas de notre fabrication et fera suivre toute réclamation au fabricant.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à l'usure normale, des conditions anormales d'usage, de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par notre Société.

11. RESERVES DE PROPRIETE :

Nous conservons la propriété des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacles au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. . En effet, pendant toute la durée de réserve de propriété, le client en tant que gardien de la chose est responsable de tout dommage ou perte survenant après la livraison. Le client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des produits.

12. CONTESTATION-DROIT APPLICABLE :

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement soumises au droit français.

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeur.

13. RETOUR :

Les retours ne pourront intervenir que s'ils ont fait l'objet de réserves dans les formes et délais prévus au chapitre 4 ci-avant. Dans tous les cas, il est impératif qu'un accord préalable de notre part ait été donné et que sur le bordereau de retour (document obligatoire) figurent les mentions suivantes : le motif, les dates et numéros de la commande et de la livraison et de facturation, le nom de la personne ayant donné l'accord. Aucun retour ne saurait être accepté dans un emballage autre que celui d'origine ; Si le retour nous est imputable, nous confierons à notre transporteur le soin de récupérer la marchandise, frais à notre charge.

14. CONTINUITE :

Il est précisé que toute modification légale ou règlementaire qui pourrait intervenir en matière de monnaie, de taxes ou de dénomination d'un indice, serait de plein droit applicable aux présentes conditions générales de vente. Elles ne remettaient en aucune manière en cause les opérations conclues avant l'entrée en fonction des modifications.

ARTICLE 14. TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES :

Nous assurons au client une collecte et traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes. Les informations demandées ont un caractère obligatoire. A défaut de réponse, la commande éventuelle du client ne pourra pas être traitée.

• Collecte des données personnelles

Les données à caractère personnelles qui sont collectées sont les suivantes :

- Nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail

• Utilisation des données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des clients ont pour objectif l'exécution des travaux. Plus précisément les utilisations sont les suivantes :

- Gestion des clients : contrats, commandes, factures, comptabilité, suivi de relation client, gestion des réclamations.
- Prospection : actions de fidélisation, de prospection, de sondage.
- Elaboration de statistiques commerciales.

• Partage des données personnelles avec des tiers

Les données personnelles peuvent être partagées avec des sociétés tierces, dans les cas suivants :

- Dans le cadre du paiement réalisé par le client, la Société est en relation avec des sociétés bancaires et financières tierces avec lesquelles elle a passé des contrats.
- Auprès de ses prestataires informatiques pour l'hébergement de ses données.
- Si la loi l'exige, la Société peut effectuer la transmission de données pour donner suite aux réclamations présentées contre la Société et se conformer aux procédures administratives et judiciaires.
- Si la Société est impliquée dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou redressement judiciaire, il pourra être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel. Dans ce cas, les clients seraient informés, avant que les données à caractère personnel ne soient transférées à une tierce partie.

• Sécurité et confidentialité

La Société met en oeuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

• Mise en oeuvre des droits des clients

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les clients disposent des droits suivants :

- Ils peuvent exercer leur droit d'accès, pour connaître les données personnelles les concernant. Dans ce cas, avant la mise en oeuvre de ce droit, la Société peut demander une preuve de l'identité du Client afin d'en vérifier l'exactitude ;
- Ils peuvent également exercer leur droit à la portabilité, pour récupérer leurs données personnelles ou pour les transférer d'un organisme à un autre ;
- Si les données à caractère personnel détenues par la Société sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations ;
- Les clients peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données,
- Si le responsable de traitement ne donne pas suite à la demande formulée, les clients peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer leurs droits, les clients pourront contacter le responsable de traitement à cette adresse :

HYDRO-M2AC, 433, rue du Parc de la Baumondière, 44240 SUCE SUR ERDRE

• Durée de conservation des informations

Les données à caractère personnel relatives aux clients ne peuvent être conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale. Les données à caractère personnel relatives à un prospect peuvent être conservées pendant un délai de trois (3) ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect

NOTE

NOTE

Découvrez nos autres gammes de matériels de nettoyage



Aspirateur Eau et Poussière



Autolaveuse

Mais aussi:

- Fabrication de matériels spécifiques: 350 / 500 / 1000 bars,
- Brumisateur industriel ...

et plus encore, contactez nous !

SUROIL FRANCE

433, RUE DU PARC DE LA BAUMONDIÈRE
44240 SUCÉ-SUR-ERDRE

TÉL. 02 28 24 80 04
CONTACT@SUROIL.FR

WWW.SUROIL.FR